



Espace Syndical

N° 48

S
N
A
S
U
B

NE PLUS LAISSER FAIRE NE PAS SE LAISSER FAIRE

Ce Gouvernement sert les intérêts des possédants ; des centaines de milliards d'euro ont été « trouvés » et attribués aux banques et grandes entreprises au nom de la lutte contre la « crise financière » et de la « relance de l'économie ». Par contre les salariés, du public comme du privé, continueront de « se serrer la ceinture », de perdre leur emploi, de travailler jusqu'à 70 ans et même le dimanche.

Pourtant, une des réponses pour lutter efficacement contre la « crise » aurait consisté à développer les services et l'emploi publics et augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Ce n'est pas le choix du Gouvernement ; il déclare vouloir poursuivre la politique qui nous a conduit là où nous en sommes. Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, le pire reste devant nous.

Dans notre Académie, un certain nombre de projets - qui s'inscrivent tous dans la logique de réduction de nos missions et de nos emplois - sont préparés dans le secret et mis en œuvre en « catimini ». Deux exemples illustrent parfaitement bien cette façon de faire.

Au Rectorat, l'information téléphonique sur le mouvement des professeurs est confiée désormais à une entreprise et non plus aux collègues dont c'est la mission. Nous avons informé le personnel ; la Direction a été conduite à organiser une réunion d'information des personnels de la DPE pour « rassurer ». Reste qu'au - delà des problèmes de liaison « informateurs téléphoniques » / personnels de la DPE qui gèrent les dossiers et du problème de déontologie posé (la confidentialité des informations transmises), les collègues sont bel et bien dessaisies de prérogatives, au bénéfice des « profits » d'une société.

Le LP de Guénange était voué à la fermeture à la prochaine rentrée. Nous avons informé le personnel sur la réalité du péril. L'action unie des personnels, des parents, de la municipalité a permis de surseoir d'une année à la fermeture et de contraindre Recteur et Président du Conseil Régional à « travailler au grand jour » le dossier de la carte académique des établissements scolaires.

Il est donc possible d'empêcher les « mauvais coups ». Notre section syndicale les combat car l'entreprise gouvernementale vise à casser le service public éducatif que nous servons, nos missions, notre emploi tout en nous faisant travailler plus pour un salaire de misère et quelques miettes de « primes au mérite ».

La section académique vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Notre action unie peut empêcher l'irréversible.

Notre syndicat est à vos côtés pour ne plus laisser faire et ne plus vous laisser faire..

SOMMAIRE :

Page 1 : Editorial	Page 5 : Audience du 7 novembre
Page 2 : CAEN du 25 novembre	Page 6 : Audience (suite)
Page 3 : CTPA du 24 octobre	Page 7 : Vos Commissaires Paritaires
Page 4 : CTPA (suite)	



Bulletin trimestriel d'information syndicale édité par la section académique de Nancy - Metz du
Syndicat de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
- Fédération Syndicale Unitaire -

Directeur de publication : Jean-Claude Magrinelli

Numéro de CPPAP de la publication : 0612 S 07376

Bulletin imprimé par nos soins. Prix du n° : 1 €



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

éducation recherche culture insertion

formation

FSU LORRAINE

Déclaration FSU – CAEN du 25 novembre 2008

Au cœur de la mobilisation du 20 novembre, la grève des personnels de l'Education nationale, de l'enseignement agricole et supérieur, s'inscrit comme l'une des plus massives de ces dernières années.

Plus de 50 % d'entre eux ont cessé le travail et manifesté pour :

- que cesse le mépris envers les personnels et leurs syndicats,
- que s'arrêtent les mesures unilatérales et les réformes imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social (service minimum d'accueil dans les écoles, dispositifs d'aides et de soutien dans le 1^{er} et le 2nd degrés , recrutement et IUFM , réforme des lycées, ...),
- exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs dans le 1^{er} degré, des besoins dans le 2nd degré et de transformer l'école pour favoriser la réussite de tous les élèves,
- protester contre le désengagement de l'Etat pallié tant bien que mal par les collectivités territoriales.

La question de la suppression des 3000 postes de RASED est particulièrement emblématique de l'hypocrisie d'une politique qui prétend lutter contre l'échec scolaire tout en supprimant des moyens en particulier ceux qui s'adressent aux élèves les plus en difficulté.

La FSU demande la levée de cette mesure et l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté.

Dans ce contexte, nous voudrions insister sur 3 points .

- On ne peut se satisfaire du fonctionnement d'un système éducatif qui en Lorraine, ne parvient pas à démocratiser l'accès aux bacs généraux et à relancer les poursuites d'études dans le supérieur. (moins 2000 étudiants entre 2004 et 2006, 73% d'inscriptions de bacheliers dans le supérieur en Lorraine contre 82% en France métropolitaine). Pour résoudre ces problèmes , l'Etat propose des réformes mises en œuvre avec des moyens en forte réduction et dans une précipitation insensée, comme en témoigne celle des bacs professionnels 3 ans ou la future réforme des lycées dont nous continuons à réclamer le report à la rentrée 2010.
- La question du réseau des établissements a pris une nouvelle dimension cette année, que ce soit pour les LP ou les collèges. Nous remercions Mr le président du Conseil régional d'avoir joué la transparence avec les organisations syndicales des personnels. Nous apprécions le fait de ne pas avoir obtenu ces informations par la presse locale comme cela a été le cas en Moselle pour le réseau des collèges. Chacun sait que cette question est socialement et politiquement sensible. Cela nous renforce dans notre conviction de la méthode à suivre. Dans le dialogue ouvert et public avec tous les acteurs, avec le souci d'avancer des arguments clairs qui ne permettent pas de contester les choix, avec la volonté de travailler pour les élèves et dans l'intérêt général. Dans ce dossier la position des collectivités territoriales est très importante. Nous savons tous et Mr le Recteur l'a rappelé à plusieurs reprises que l'Etat veut supprimer de nombreux postes de fonctionnaires et réduire le nombre d'établissements permet d'abord de trouver d'importants gisements d'emplois à supprimer. Nous prenons donc acte de la suspension de toute opération décidée par le Conseil Régional pour la rentrée 2009 et nous demandons à être associés à la poursuite de cette réflexion, par exemple dans le cadre d'un groupe de travail qui serait l'émanation du CAEN .
- L'Avenir des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales du Ministre de l'Education nationale : suppression de 25 % du financement des actions et de centaines d'emplois d'enseignants détachés. Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des Associations agréées partenaires de l'Ecole.

La FSU soutient ces associations et appellent le Ministre de l'Education nationale à revenir sans délai sur leur décision, afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie reste une réalité pour tous.

Chantal WELSCH – FLOREMONT siège désormais au CTPA

Face au Recteur, aux quatre Inspecteurs d'Académie et aux 5 membres représentants l'Administration désignés par le Recteur siègent 10 représentants syndicaux représentant les personnels. Chaque fédération syndicale dispose d'un nombre de représentants dont le nombre est défini en fonction des résultats obtenus par chaque fédération syndicale aux élections professionnelles.

La FSU dispose de 5 sièges, l'UNSA de 3 sièges, le SGEN de 1 siège et FO de 1 siège. Pour la FSU siège 1 représentant du SNES, 1 représentant du SNUIPP, 1 représentant du SNEP, 1 représentant de l'UNATOS, 1 représentant du SNASUB.

Depuis la rentrée dernière, Chantal WELSCH – FLOREMONT siège au CTPA, en remplacement de Jean – Claude MAGRINELLI.

Rappelons que le CTPA est saisi de toutes les questions relatives à :

- l'organisation et restructurations des services académiques et établissements du secondaire ;
- des créations, suppressions et transformation de postes enseignants et IATOSS ;
- des créations et suppressions de formations ;
- du plan académique de formation des personnels ;
- des conditions d'application des régimes indemnitaires...

DECLARATION PREALABLE DU SNASUB – FSU
CTPA du 24 octobre 2008

Monsieur le Recteur,

A de multiples reprises, mon syndicat a attiré votre attention sur les conditions du dialogue social avec les organisations syndicales représentatives des personnels BIATOSS dans notre Académie. J'y reviens aujourd'hui.

Le SNASUB – FSU refuse toute co gestion, à chacun ses responsabilités : à vous celle d'appliquer les mesures gouvernementales de régression en matière d'emploi, de rémunérations et de conditions de travail ; à nous de défendre les personnels qui les subissent. Mais nous sommes demandeurs d'une bonne application des procédures de concertation paritaire et d'un minimum de dialogue avec vous. En ces domaines, nous devons déplorer que vous laissiez le dialogue social au point mort et que la pratique paritaire est réduite au strict minimum.

Voici trois dossiers qui auraient mérité l'ouverture d'une concertation avec les représentants des personnels:

- 1) **les suppressions de postes administratifs et les restructurations** qui en découlent, dans les services académiques (Rectorat et IA) et dans les EPLE (avec les regroupements des agences comptables et l'annonce de la constitution de pôles administratifs). Il vous incombe, année après année, de déterminer dans quels secteurs il faut supprimer le contingent académique d'emplois, de regrouper ou mutualiser les missions en conséquence, de convaincre que toutes ces mesures sont nécessaires et peuvent constituer un « mieux sinon un plus » pour les personnels, les usagers et le service public. Depuis 2003, toutes ces réductions d'emplois ont été réalisées sans aucune consultation des personnels et de leurs syndicats. Elles prennent l'allure d'un « plan social ». Elles mettent en péril certaines IA et surchargent de nouvelles missions les personnels du Rectorat, des collèges et des lycées, aggravent les conditions de travail de nos collègues. Elles ont suscité notre opposition, affichée notamment en CTPA. Elles vont se poursuivre les trois prochaines années (au total :1700 emplois), cette fois avec l'accord d'un syndicat de la profession. Une caution nationale aux suppressions de postes ayant été trouvée, est ce à dire que vous vous considérez affranchi de toute discussion à l'échelon académique ou bien que vous dialoguerez uniquement avec le syndicat de votre choix ?
- 2) **le schéma académique de la carte des agences comptables** : le bilan de la période 2003 – 2008 est à faire ; nous le demandons d'autant plus que nous avons assisté à cette rentrée à quelques déplacements d'agents comptables qui ont la particularité d'être fait sans examen préalable de la CAPA compétente. Dans un des deux cas, un intérim est assuré qui augure de la fermeture de l'agence comptable à la rentrée prochaine. Un bilan rendu également nécessaire en raison de la publication de l'arrêté ministériel du 22 août qui fixe un objectif : réduire le nombre des AC par deux, avec un calibrage moyen de 6 établissements par groupement. Les agents comptables ont été consultés. Nous demandons donc qu'un GTA soit réuni avec les organisations syndicales sur le sujet.
- 3) **Les conditions de mise en place du nouveau dispositif de l'entretien professionnel** avaient suscité une vive réaction de notre part en raison de la pseudo consultation des syndicats sur l'examen préalable de la circulaire rectorale d'application. Rappelons que l'invitation avait été lancée aux organisations syndicales après la publication de la circulaire. Rappelons pour être complet que chaque nouveau dispositif – comme la notation – évaluation – a fait l'objet d'un examen préalable en groupe de travail académique. Constatons qu'à la différence de nombreuses autres académies, aucune réunion de concertation n'est prévue à ce jour pour discuter de vos propositions en matière de répartition des bonifications. Nous demandons la convocation d'un GTA sur ce sujet parce les CAPA doivent connaître préalablement votre position en matière de répartition des bonifications et parce que cela intéresse tous les personnels au premier chef.

Ce manque de concertation nous laisse à penser qu'il est le résultat de l'application d'une mauvaise politique. Ce que nous constatons, c'est qu'il s'étend au domaine paritaire, l'un des derniers moyens de défense individuelle et collective dont disposent nos collègues. C'est donc aussi sur ce terrain que nous demandons des actes positifs de votre part.

LE SNASUB RECU EN AUDIENCE LE 7 NOVEMBRE

A sa demande, une délégation de représentants de notre section académique a été reçue au Rectorat le 7 novembre en fin d'après midi par Mr MARTINY (secrétaire général), Mr GERAUDOT (Secrétaire Général Adjoint) et Mme CUTIN (chef de la DIPEAOS). Elle était composée de Mmes Soraya KHELIFA, Hélène BERTHOLIN – PETIT, Sonia RONECKER, Rosetta LEGGERI et Jean – Claude MAGRINELLI.

En introduction, nous avons déclaré que cette audience avait été demandée par notre syndicat, pour évoquer 5 grands dossiers qui intéressent les personnels administratifs et ITRF de notre Académie, en raison de l'absence de dialogue avec les syndicats de la part du Recteur. Nous avons demandé la convocation d'un groupe de travail pour l'indemnitaire, l'entretien professionnel, le regroupement des agences comptables, les suppressions de postes et les restructurations qui en découlent, la préparation des élections prochaines des Commissions Consultatives Paritaires des Agents Non Titulaires.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET BONIFICATIONS D'ANCIENNETE

Un groupe de travail sur le mode d'attribution des bonifications à partir de l'entretien professionnel sera réuni le 27 novembre (cf : son compte rendu dans le présent bulletin). Le SG estime que les personnels qui ont boycotté collectivement l'entretien professionnel (c'est le cas pour les équipes d'Intendance de deux agences comptables de l'académie, visiblement pour de graves problèmes relationnels avec l'Intendant) ne devraient pas avoir droit aux bonifications. Nous avons déclaré que nous soutenions la démarche de nos collègues et qu'elles n'avaient pas à être pénalisées puisque c'est pour d'autres raisons que professionnelles que l'entretien n'avait pas eu lieu. Nous avons demandé que le Recteur intervienne auprès de la Direction des établissements pour favoriser un « retour à une situation plus normale » qui permette que puissent avoir lieu les entretiens professionnels. Cette intervention a été promise. Les Commissaires Paritaires suivent le dossier.

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : LA PFR

Il y aura aussi groupe de travail pour les indemnités quand nous passerons à l'PFR (*Prime de Fonctions et de Résultats*), ce qui est prévu pour 2009 pour les catégories A et pour 2010 pour la catégorie B.

SUPPRESSIONS DE POSTES ET RESTRUCTURATIONS

Au niveau national, 500 suppressions de postes sont prévues à la rentrée 2009, dont 100 dans les services centraux et 400 dans les services déconcentrés.

Le SG n'a pu nous dire combien de postes seront supprimés dans notre académie, les instructions ministérielles ne l'ayant pas encore fixé. Notre Académie « pèsant » 4% du total des académies, ce seraient donc au moins 16 postes qui seraient supprimés.

A notre question sur le devenir des IA – et notamment des IA de Bar le Duc et d'Epinal qui ont été mises à mal ces dernières années en raison des transferts de missions sur le Rectorat et des suppressions de postes qui en ont découlé -, le Secrétaire Général a affirmé que l'échelon départemental serait pérennisé et pour cela, chacune des deux IA recevrait dans les prochaines années un « service mutualisé » à l'exemple de ce qui existe déjà à l'IA54 (examens professionnels) et à l'IA57 (brevet des collèges)

Il n'y aura pas de suppressions en EPLE à la rentrée 2009 mais uniquement en services déconcentrés. A la différence d'autres académies, l'autorité rectorale ne mène aucune réflexion actuellement sur la constitution de « pôles administratifs » en EPLE, nous a-t-on assurés.

Au 1^{er} juillet 2009, la comptabilité de l'Etat va commencer à se faire sous CHORUS, progiciel qui sera utilisé par tous les ministères. A compter du 1^{er} septembre 2009, il y aura une plate-forme financière unique par région, sauf en région parisienne où il y en aura deux. En Lorraine, les services financiers des 4 IA et du rectorat seront mutualisés. Le lieu n'est pas encore fixé, c'est à l'étude, mais ce sera peut-être au rectorat. D'autres restructurations possibles à la rentrée 2009 sont à l'étude, rien n'est encore fixé.

NOUVEAU SCHEMA ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES

La refonte de la carte des agences comptables va se poursuivre. Il y a actuellement 73 agences comptables. La note ministérielle du 23 août 2008 préconise de passer à une agence comptable pour 6 EPLE. Donc nous devrions perdre une quinzaine d'agences comptables supplémentaires pour avoir, à terme, à environ 55 à 60 agences comptables. La suppression d'agences comptables se fera de façon progressive, à l'occasion de la vacance de poste après mutation ou départ en retraite de l'agent comptable. L'Administration essaiera autant que possible d'éviter les mesures autoritaires pour fermer des agences comptables. Théoriquement, ces regroupements se feront sans suppression de postes. La transformation de postes de CASU agents comptables en postes « fonctionnels » de SGASU sera poursuivie.

Nous avons évoqué le cas des agences comptables du Lycée Hélène Boucher de Thionville et de l'EREA de Verny, dont l'agent comptable a été muté après la rentrée scolaire sans consultation de la CAPN des CASU. Nous avons déclaré que cette pratique nouvelle – accorder une mutation en cours d'année à l'agent comptable, hors mouvement - correspond exactement à l'objectif affiché de réduire le nombre des agences comptables. L'Administration a reconnu que l'existence de ces deux agences comptables pouvait être compromise à la rentrée prochaine.

ELECTIONS DES CCP DES AGENTS NON TITULAIRES

Des élections de Commissions Consultatives Paritaires pour les Agents Non Titulaires, auront lieu le 25 février 2009. Le vote se fera sur SIGLE (CGT, FO, UNSA, FSU...). Pour pouvoir voter, les Agents Non Titulaires devront avoir un contrat de travail d'au moins 6 mois et être en activité depuis au moins un mois. Un groupe de travail préparatoire est prévu pour le 10 décembre.



VOS COMMISSAIRES PARITAIRES

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>ADAENES</u>	<p><u>LESPINGAL Annie</u> Lycée de la Communication 3 boulevard Arago 57070 METZ CEDEX ☎ 03 87 75 87 00 annie.lespingal@ac-nancy-metz.fr</p>	
<u>SASU</u> CLASSE EXCEPTIONNELLE	<p><u>BECKER Chantal</u> Lycée Charlemagne 17 avenue Clémenceau 57100 THIONVILLE ☎ 03 82 59 11 85 roland.becker@wanadoo.fr</p>	
CLASSE NORMALE	<p><u>PEREZ Céline</u> CROUS Cité Universitaire de Boudonville 54032 NANCY CEDEX ☎ 03 83 95 10 66 emilio.perez@laposte.net</p>	<p><u>YONGBLOUTT Fabrice</u> Lycée Chopin 39, rue du Sergent Blandan 54000 NANCY CEDEX ☎ 03 83 40 20 42 fabrice.yongblouitt@ac-nancy-metz.fr</p>
<u>ADJOINTS</u>	<p><u>SMOL Brigitte</u> LP P. et M. Curie 21 rue des Vosges 57800 FREYMING MERLEBACH ☎ 03 87 29 80 20 Brigitte.smol@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><u>SIMON Danièle</u> Collège Gaston Ramon 6, rue du stade 54560 AUDUN LE ROMAN ☎ 03 82 21 60 62 daniele.simon@ac-nancy-metz.fr</p>
A.A.P. 1°C	<p><u>WELSCH - FLOREMONT Chantal</u> EREA 1, rue de la plénière BP 20175 VERNY 57157 MARLY CEDEX ☎ 03 87 52 70 74 chantal.welsch@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><u>BINOT Edith</u> Collège J.J; Rousseau Rue du 8 mai 45 54310 HOMECOURT ☎ 03 82 22 11 25 edithbinot@gmail.com</p>
A.A.P. 2°C	<p><u>BEDON - HOUBERDON Gislaïne</u> Lycée Claude Gellée 44, rue Abel Ferry 88000 EPINAL ☎ 03 29 82 49 89 santebonheur@wanadoo.fr</p>	<p><u>SCHMITT Laurence</u> Collège Julien Franck 36 Bis rue de Nancy 54250 CHAMPIGNEULLES ☎ 03 83 38 02 67 lopotaulait@aol.com</p>
A.A. 1°C	<p><u>RONECKER Sonia</u> IUFM CS 34236 54 Bis Bd de Scarpone 54042 NANCY CEDEX ☎ 03 83 17 68 90 sonia.ronecker@lorraine.iufm.fr</p>	<p><u>LEGGERI Rosetta</u> LP du Toulais 440 avenue GI Bigeard BP 60331 54200 TOUL rosetta.leggeri@ac-nancy-metz.fr</p>
<u>Nlle adresse</u> : SNASUB NATIONAL 104 rue Romain Roland 93260 LES LILAS	01.41.63.15.48	snasub.fsu@snasub.fr
Permanence Académique	03.83.93.56.71	snasub.nancy-metz@orange.fr



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2008 - 2009

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à :

Annie Lespingal, Trésorière
Lycée de la Communication
3, Boulevard Arago
57070 Metz

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise ELIOT, Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Pour tout nouveau prélèvement, vous devez impérativement joindre un Relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE).

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :

ANNEE DE
NAISSANCE

SECTEUR

BIB
 CROUS
 DOC
 EPLE
 JS
 RETRAITES
 SERVICE
 SUP
 Autre :

STATUT

ASU
 BIB
 DOC
 ITRF
 Non titulaire

NOM :

HOMME NOUVEL ADHERENT

PRENOM :

FEMME ANCIEN ADHERENT

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE :

ENTREE, IMMEUBLE :

N°, TYPE, VOIE :

BP, LIEU DIT :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL :

PORTABLE :

CATEGORIE

A
 B
 C
 Contractuel

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL : %
Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...):

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...):

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :

COTISATION

(_ _ _ + _ _ _) x _ _ _
(indice) (NBI) (coefficient)

x
Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)
_ _ _ =

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer **avec le bulletin d'adhésion** à Françoise ELIOT Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> **MONTANT DE LA COTISATION :** €

> **MONTANT DE LA MENSUALITE** (COTISATION / 5) :

> **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS :** / 2008

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER
SNASUB FSU
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS

N° NATIONAL EMETTEUR
430045

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement Code guichet N° de compte Clé RIB

.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

CP :VILLE :

DATE :

SIGNATURE :

Agrafer
votre
RIB ici